

## Mercredis sportifs 2020 - 2021 Pré-inscriptions à partir du mercredi 16 septembre

Tous les mercredis en période scolaire, la Ville de Limoges propose l'opération *Mercredis sportifs* aux enfants domiciliés à Limoges et âgés de 5 à 11 ans, afin de découvrir et de s'initier gratuitement à différentes activités physiques et sportives.

Loin de la performance, l'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive afin de leur donner envie de rejoindre le milieu associatif sportif. Tel est d'ailleurs le but du « **Pass-club** », proposé à nouveau cette année, qui offre aux jeunes la possibilité de pratiquer une activité dans l'un des clubs partenaires pendant un an sans être licenciés.

Dans un cadre convivial et ludique, de nombreuses activités adaptées aux différentes tranches d'âge seront proposées gratuitement tous les mercredis, en période scolaire, du 23 septembre 2020 au 2 juin 2021 inclus.



### ► LES DISCIPLINES \*

Le dispositif *Mercredis sportifs* permet aux jeunes de 5 à 11 ans résidant à Limoges de découvrir ou s'initier aux disciplines suivantes :

**Éveil sportif** (parcours gymnique et motricité, jeux collectif et opposition...), **initiation fitness** (step, chorégraphie, aérobic...), **grimpe** (escalade, slackline, grimpe d'arbre), **tir à l'arc**, **apprentissage du vélo** (draisiennes et vélos prêtés, réservé aux jeunes ne sachant pas faire du vélo), **initiation VTT** (vélos prêtés, réservé aux jeunes sachant faire du vélo), **basket**, **mini-tennis**, **tennis**, **roller** et **football**.

En complément de ces activités, la Ville propose également aux jeunes des ateliers de **découverte des activités aquatiques** (sauvetage, palmes, apprentissage des 4 nages, plongeon - réservé aux jeunes sachant nager 25 m minimum) et de **familiarisation du milieu aquatique** (réservé aux jeunes ne sachant pas nager) > du 23 septembre au 16 décembre 2020.

## ► LES PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions auront lieu à partir du mercredi 16 septembre de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Elles peuvent se faire soit par téléphone au 05 55 38 50 55 ou 05 55 38 50 66, soit en se présentant à l'une des 8 antennes-mairie (Sud Romanet, Bel Air/Baudin, La Borie/Vanteaux, Les Ponts/Le Sablard, Grand Centre, Le Vigenal/La Bastide, Val de l'Aurence, Beaubreuil) ou l'une des deux mairies annexes (Beaune-les-Mines et Landouge).

Pour toute première participation au dispositif, il est nécessaire de fournir lors de la pré-inscription un justificatif de domicile (à envoyer par mail à [animation.sportive@limoges.fr](mailto:animation.sportive@limoges.fr) ou à déposer à la maison des sports, dans les antennes-mairie et mairies annexes).

L'inscription définitive sera validée lors de la première séance du 23 septembre, en fournissant obligatoirement à l'éducateur l'autorisation parentale et le certificat médical. Sans ces documents ou en cas d'absence non justifiée la pré-inscription ne pourra être maintenue et il sera fait appel à la liste d'attente. Afin de permettre l'accès au dispositif au plus grand nombre, un enfant ne pourra pas s'inscrire à la même activité que les années précédentes et il ne pourra s'inscrire qu'à une seule activité.

## ► COVID 19

Tout enfant présentant des symptômes de la maladie (fièvre, toux.....), étant malade ou ayant un contact avec un malade ne pourra se présenter aux activités physiques et sportives. Toutes les activités seront proposées et organisées en respectant des règles sanitaires préconisées par le gouvernement, notamment dans l'application des gestes barrières. Sur chaque activité, une personne garante du protocole sanitaire veillera au respect des principes généraux et à la bonne conduite de la séance. Le programme est susceptible d'être modifié selon les directives officielles.

*\*Un dépliant intitulé « Mercredis & sportifs » est téléchargeable sur [limoges.fr](http://limoges.fr) et disponible au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville, à la Direction des Sports de Beaublanc, dans les structures sportives municipales, dans les antennes-mairie et mairies annexes. Il comprend des informations sur les activités, dont le « Pass-club », les tranches d'âge accessibles aux différentes activités, les horaires et les modalités d'inscription ainsi que le formulaire d'autorisation parentale à compléter.*